



**AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE
DE GUINEE-BISSAU**

**GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL
DES OPERATIONS AU SOL (MOS)**

GUI-GB 5 OPS

Approuvé par le Président du Conseil d'Administration (PCA) et publié sous son Autorité

EDITION 01 – JANV. 2024

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINEE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS
		Edition 01 – Janv. 2024

PAGE D'APPROBATION

	FONCTION	NOMS ET PRENOMS	DATE /VISA
RÉDACTION	DSO (DIRECTION DE LA SECURITE OPERATIONNELLE)	Maruam Belo SAMBU	
VÉRIFICATION	CABINET JURIDIQUE	Eugénio MOREIRA	
VALIDATION	COMITÉ TECHNIQUE	Domingos Mendes LOPES	
APPROBATION	Président du Conseil d'Administration	José António CO	

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINÉE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
--	--	--

SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

RÉFÉRENCE

DÉFINITIONS

ABRÉVIATIONS

OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

FORMAT ET PRESENTATION DU MANUEL

CONTENU DU MANUEL

Chapitre 0 - ADMINISTRATION DU MANUEL

Chapitre 1 - INTRODUCTION

Chapitre 2 - SPECIFICATIONS DES AERONEFS DE LA FLOTTE

Chapitre 3 - TRAITEMENT DES PASSAGERS ET BAGAGES

Chapitre 4 - TRAITEMENT DES FRETS ET COURRIERS

Chapitre 5 - CONTROLE DE CHARGEMENT

Chapitre 6 - TRAITEMENT DES AVIONS

Chapitre 7 - INTERVENTION ET RAPPORTS SUR LES EVENEMENTS

Chapitre 8 - SÛRETÉ

Chapitre 9 - OPÉRATIONS SPÉCIALES

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINÉE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
--	--	--

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

RÉFÉRENCE

DÉFINITIONS

ABRÉVIATIONS

OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

FORMAT ET PRESENTATION DU MANUEL

CONTENU DU MANUEL

Chapitre 0 - ADMINISTRATION DU MANUEL

Chapitre 1 - INTRODUCTION

Chapitre 2 - SPECIFICATIONS DES AERONEFS DE LA FLOTTE

Chapitre 3 - TRAITEMENT DES PASSAGERS ET BAGAGES

Chapitre 4 - TRAITEMENT DES FRETS ET COURRIERS

Chapitre 5 - CONTROLE DE CHARGEMENT

Chapitre 6 - TRAITEMENT DES AVIONS

Chapitre 7 - INTERVENTION ET RAPPORTS SUR LES EVENEMENTS

Chapitre 8 - SURETE

Chapitre 9 - OPÉRATIONS SPÉCIALES

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Page	Edition	Date d'édition

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINEE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
--	--	--

RÉFÉRENCES

- ✓ LOI N.° 8/2018 DU 30 AVRIL DE 2019 PORTANT CODE DE L'AVIATION CIVILE
- ✓ RTA-GB 6 OPS, PARTIE 0 – CERTIFICATION DES TRANSPORTEURS AERIENS
- ✓ RTA-GB 6 OPS, PARTIE 1 – EXPLOITATION TECHNIQUE DES AERONEFS – TRANSPORT COMMERCIAL – AVIONS
- ✓ RTA-GB 6 OPS, PARTIE 3 – EXPLOITATION TECHNIQUE DES AERONEFS – VOLS D'HELICOPTERES

DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS

DÉFINITIONS

Se référer aux définitions contenues dans les règlements ci-dessus cités.

ABRÉVIATIONS

Se référer aux abréviations contenues dans les règlements ci-dessus cités.

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINEE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
--	--	--

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

1.1 OBJET

Le présent guide a pour objet d'orienter l'exploitant d'un service aérien de transport public dans la rédaction et l'amendement du manuel des opérations au sol (MOS) relative aux opérations au sol.

1.2 DOMAINE D'APPLICATION

Ce guide s'applique à tout postulant à un permis d'exploitation aérienne.

2. FORMAT ET PRESENTATION DU MANUEL

L'exploitant présente le MOS dans la langue utilisée pour les opérations au sol selon les prescriptions énoncées ci- dessous :

- a. le manuel sous la forme d'un classeur à couverture résistante avec pochette et brochage mobile, permettant une insertion ou un retrait facile des pages lors des mises à jour ;
- b. inscrire le nom ou la raison sociale du postulant sur la couverture et sur le côté ;
- c. séparer et identifier les différents chapitres du manuel pour faciliter la consultation des documents ;
- d. utiliser du papier de couleur blanche, assez résistant et assez épais ;
- e. éviter l'impression recto-verso ;
- f. utiliser du papier dont le format des pages est du type commercial normalisé A4 (21 x 29, 7 cm) ;
- g. prévoir sur chaque page un cartouche indiquant les informations suivantes :
 - i. le nom de l'exploitant (nom officiel à inscrire sur le PEA et non le non commercial) ;
 - ii. la désignation du document ;
 - iii. l'édition et sa date ;
 - iv. le numéro d'amendement et sa date ;
 - v. le numéro chapitre et son titre ;
 - vi. le numéro de page

3. CONTENU DU MANUEL

Le MOS contient un chapitre sur l'administration du manuel :

Chapitre 0 – ADMINISTRATION DU MANUEL

0.1 une page de garde qui précise :

- i. le nom officiel de l'exploitant ;
- ii. l'adresse physique et l'adresse postale si différente, les numéros de téléphone, l'e-mail et le numéro de fax du propriétaire ou de l'exploitant;

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINÉE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
--	--	--

- iii. le numéro d'exemplaire du manuel;
- iv. les numéros de l'édition et de l'amendement du manuel et leurs dates.

0.2 les pages de présentation et de contrôle du manuel comprenant :

- i. la page d'approbation interne ;
- ii. le sommaire ;
- iii. la table des matières ;
- iv. la liste des pages effectives;
la liste des destinataires (ANAC, destinataires internes à l'entreprise et sous-traitants) ;
- v. la liste des amendements ;
- vi. la liste des éditions;
- vii. la liste des documents de référence ;
- viii. la liste des définitions ;
- ix. la liste des abréviations.

Les procédures du MOS sont exposées suivant neuf (09) chapitres que sont :

Chapitre 1 - INTRODUCTION

Chapitre 2 - SPECIFICATIONS DES AERONEFS DE LA FLOTTE

Chapitre 3 - TRAITEMENT DES PASSAGERS ET BAGAGES

Chapitre 4 - TRAITEMENT DES FRETS ET COURRIERS

Chapitre 5 - CONTROLE DE CHARGEMENT

Chapitre 6 - TRAITEMENT DES AVIONS

Chapitre 7 - INTERVENTION ET RAPPORTS SUR LES EVENEMENTS

Chapitre 8 - SÛRETÉ

Chapitre 9 - OPÉRATIONS SPÉCIALES.

Chapitre 1 - INTRODUCTION

1.1 Généralités

Ce chapitre contient des informations d'ordre général notamment des informations sur toutes les catégories de personnel impliqué dans les opérations au sol.

1.2 Détails des contacts de la compagnie

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINEE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
---	--	---

1.3 Tâches et responsabilités du personnel d'encadrement opérationnel

L'exploitant décrit les tâches et responsabilités pour chacun des personnels d'encadrement impliqué dans les opérations au sol.

1.4 Exigences de formation et de qualification

L'exploitant énonce les instructions et exigences en matière de formation initiale et périodique ainsi que les enregistrements des formations suivies par le personnel impliqué dans les opérations au sol.

Il répertorie les modules de formations exigées pour les personnels chargés :

- a. du traitement des passagers et bagages ;
- b. des opérations et supervision sur l'aire de trafic ;
- c. du traitement et chargement des aéronefs ;
- d. de la sûreté et de la sécurité sur l'aire de trafic.

Chapitre 2 - SPECIFICATIONS DES AERONEFS DE LA FLOTTE

2.1 Type et configuration des aéronefs

L'exploitant fait une brève présentation des aéronefs exploités en précisant le type et la configuration (passagers et/ou fret), le nombre de sièges et la capacité des soutes.

2.2 Caractéristiques des aéronefs

L'exploitant décrit les caractéristiques de chaque type d'aéronef exploité en utilisant des schémas illustratifs qui donnent :

- 2.2.1 les dimensions
- 2.2.2 la configuration des sièges (LOPA)
- 2.2.3 les portes et soutes (description et fonctionnement)
- 2.2.4 la connexion du groupe auxiliaire de puissance
- 2.2.5 les points de service (hydraulique, fuel, drains, toilettes, etc ...)
- 2.2.6 le matériel de cuisine (galley)
- 2.2. 7 les cales d'aéronef
- 2.2.8 la distribution et l'entreposage des bagages des passagers
- 2.2.9 les limitations de chargement de fret
- 2.2.10 la sécurisation des marchandises dangereuses
- 2.2.11 le mouvement d'aéronef au cours des procédures de redressement
- 2.2.12 l'avitaillement avec passagers à bord

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINÉE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
--	--	--

2.2.13 les procédures de tractage/remorquage des aéronefs

2.2.14 la manœuvrabilité des aéronefs (rayon de virage)

2.2.15 les zones de danger.

Chapitre 3 - TRAITEMENT DES PASSAGERS ET BAGAGES

3.1 Généralités

L'exploitant décrit les documents de voyage exigés (document d'identité et billet).

3.2 Traitement des passagers

Ce paragraphe comprend les instructions relatives :

- a. à l'enregistrement des passagers ;
- b. au traitement des passagers retardataires ;
- c. au traitement des passagers tous types.

3.3 Embarquement

Ce paragraphe comprend les procédures durant l'embarquement (indiquer la séquence d'embarquement des passagers) et les instructions en cas de passager manquant.

3.4 Arrivée

Ce paragraphe comprend les procédures de débarquement des passagers (indiquer la séquence de débarquement des passagers) les procédures de traitement des passagers restant à bord en transit.

3.5 Catégorie spéciale des passagers

L'exploitant décrit les procédures et instructions relatives au traitement des catégories des personnes ci- après :

- a. bébés (2 ans et moins) ;
- b. mineurs non accompagnés (UM) (entre 5 et 11 ans) ;
- c. enfants (INF) (entre 12 et 16 ans) ;
- d. passagers malades ;
- e. passagers à mobilité réduite (PRM) ;
- f. passagers inadmissibles (INAD) ;
- g. déportés (DEP) ;
- h. passagers turbulents (perturbateurs) ;
- i. passagers disponibles pour le débarquement.

3.6 Civière

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINEE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
--	--	--

L'exploitant décrit la procédure de traitement des passagers sur civière (si acceptés par la compagnie).

3.7 Manifeste passagers et liste nominative

L'exploitant décrit les dispositions sur l'attribution des sièges et les zones de restriction en fonction de la configuration par type d'aéronef exploité.

3.8 Irrégularités/délais

Ce paragraphe indique les instructions sur ce qui suit :

- a. le comportement des agents trafic vis-à-vis des passagers en cas d'irrégularités et actions à prendre en cas de retard connu avant embarquement ;
- b. les repas et rafraichissements à servir ;
- c. les mesures de sûreté à appliquer ;
- d. les frais d'excédent bagages ;
- e. les charges en cas de transport d'animaux vivants.

3.9 Bagage

Ce paragraphe indique les instructions sur ce qui suit :

- a. la franchise bagage ;
- b. les frais d'excédent bagages ;
- c. les charges en cas de transport d'animaux vivants.

3.10 Bagage gratuit

Ce paragraphe indique les instructions en cas de transport gratuit d'objet autorisé.

3.11 Bagages non enregistrés/franchise

Ce paragraphe indique les instructions en cas de transport de tout objet non enregistré en plus des bagages gratuits. Préciser l'exigence d'un contrôle de dimensions, de poids et du nombre de pièces à la porte d'embarquement.

3.12 Bagage enregistré

Ce paragraphe indique les instructions sur le traitement des bagages enregistrés (pesage, étiquetage, acheminement vers la soute à bagages)

3.13 Bagages refusés

Ce paragraphe indique les instructions sur les bagages non autorisés (refusés) par l'exploitant.

3.14 Bagages perdus et retrouvés

Ce paragraphe développe les points suivants :

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINÉE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
--	--	--

- a. le système de traçage des bagages enregistrés et perdus ;
- b. les bagages retrouvés ;
- c. les bagages enregistrés et endommagés ;
- d. la responsabilité et le règlement.

3.15 Limitation d'étiquetage

Ce paragraphe indique les instructions en cas de bagage :

- a. mal emballé,
- b. déjà cassé ou endommagé avant acceptation au comptoir contenant des produits périssables ou articles fragiles.

3.16 Procédures en cas de découverte de marchandises dangereuses dans les bagages des passagers ou des équipages

Ce paragraphe indique la procédure de traitement des bagages des passagers ou des équipages en cas de découverte de marchandises dangereuses.

3.17 Formulaires

Ce paragraphe énumère les formulaires utilisés par l'exploitant pour le traitement des passagers et des bagages.

Chapitre 4 - TRAITEMENT DES FRETS ET COURRIERS

4.1 Responsabilités

Ce paragraphe décrit les responsabilités de l'exploitant vis-à-vis des tiers dans le transport des frets conformément aux exigences réglementaires en vigueur et autres standards (notamment les normes contenues dans les manuels IATA AHM, MD, PER, AVI, WET, etc.).

Les renseignements ci-après sont fournis sur :

- a. l'acceptation du fret ;
- b. la documentation du fret (LTA, manifeste fret etc.) ;
- c. la planification du chargement de fret ;
- d. la détermination des poids.

4.2 Chargement des frets et courriers

Ce paragraphe décrit la procédure de chargement des palettes, conteneurs, etc. Il établit les restrictions liées au chargement du fret

La procédure de traitement de courrier est également décrite.

4.3 Marchandises dangereuses et armes

Ce paragraphe indique la :

- a. politique de l'exploitant sur le transport des marchandises dangereuses et armes ;

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINEE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
--	---	---

- b. liste des marchandises dangereuses acceptées au transport à bord des aéronefs exploités ;
- c. liste des marchandises dangereuses non acceptées au transport à bord.

Développer dans ce paragraphe les points suivants :

4.3.1 Classification des risques

4.3.2 Marquage et identification : décrire les étiquettes de danger et étiquettes de manutention

4.3.3 Acceptation des marchandises dangereuses

4.3.4 Instructions et Consignes sur la manipulation des marchandises dangereuses.

4.3.5 Documentation sur les marchandises dangereuses :

- a. déclaration de l'expéditeur pour les marchandises dangereuses ;
- b. lettre de transport aérien (LTA) ;
- c. liste de vérification pour l'acceptation des marchandises dangereuses ;
- d. notification des marchandises dangereuses au commandant de bord (NOTOC) ;
- e. responsabilité d'émission et manipulation de la NOTOC ;
- f. dispositions pour les marchandises dangereuses en quantité exceptées.

4.3.6 Manutention et chargement des marchandises dangereuses

Les points suivants sont développés dans ce paragraphe :

- a. incompatibilité des marchandises dangereuses ;
- b. chargement des emballages contenant des marchandises dangereuses liquides ;
- c. sécurisation des marchandises dangereuses ;
- d. remplacement de l'étiquette endommagée ;
- e. identification des conteneurs contenant des marchandises dangereuses ;
- f. manipulation de la glace carbonique ;
- g. manipulation des véhicules et des motos ;
- h. condition des véhicules ;
- i. chargement des véhicules.

4.3.7 Incidents dus aux marchandises dangereuses

L'exploitant prévoit une procédure de traitement des dommages et fuites d'emballages contenant les marchandises dangereuses et d'établissement de rapport d'incidents sur les marchandises dangereuses.

4.3.8 Procédures d'urgence en cas d'incidents/accidents dus aux marchandises dangereuses

4.3.9 Procédure de transport d'équipements de sûreté et d'armes

4.3.10 Instructions sur les exceptions pour les gardes du corps armés

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINÉE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
--	--	--

4.4 Objets lourds (HEA)

Développer les procédures de chargement des objets lourds.

4.5 Tuyaux, barres, poutrelles

Développer les procédures de chargement des tuyaux, barres, poutrelles (si applicable).

4.6 Dépouilles mortelles

Ce paragraphe indique les instructions sur :

- a. la demande de transport de dépouille mortelle l'acceptation ;
- b. la documentation ;
- c. le chargement des dépouilles mortelles ;
- d. la notification au commandant de bord ;
- e. l'information à la prochaine escale et à destination.

4.7 Fret humide (WET)

Indiquer les instructions sur le transport de fret humide.

4.8 Animaux vivants (AVI)

Indiquer les instructions sur les conditions d'acceptation au transport à charge du propriétaire en :

- a. cabine pour les animaux de compagnie (PET) et chien-guide accompagnant les passagers aveugles ;
- b. soute pressurisée pour les AVI.

4.9 Cargaison précieuse (VAL)

Développer les procédures de chargement des cargaisons précieuses.

4.10 Fret périssable (PER)

Développer les procédures de chargement du fret périssable.

Chapitre 5 - CONTROLE DE CHARGEMENT

5.1 Introduction

Décrire les documents (papier ou électronique) utilisés pour le contrôle de chargement et leurs instructions d'utilisation des feuilles de chargement au personnel concerné pour chaque type d'aéronef exploité.

5.2 Valeurs des masses standards

Indiquer les valeurs des masses standards pour les passagers, les bagages et membres d'équipage lors de la détermination des charges du trafic des aéronefs.

Indiquer les instructions de répartition des charges.

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINÉE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
---	---	---

5.3 Changement de dernière minute (LMC)

Indiquer les instructions sur le changement à apporter sur le carburant et le trafic après avoir complété le rapport de masse et centrage.

5.4 Instructions de chargement

Enoncer les responsabilités sur l'émission des instructions de chargement pour chaque type d'aéronef utilisé et les formulaires utilisés à cet effet.

5.5 Masse et centrage

Ce paragraphe définit les masses ci-après :

- masse de base (Dry Operating Mass) ;
- masse maximale sans carburant (MZFW) ;
- masse structurale maximale à l'atterrissage ;
- masse structurale maximale au décollage ;
- masse forfaitaire des passagers selon leur classification (adulte, homme/femme, enfants, bébé).

5.6 Préparation du chargement manuel et feuille de chargement

Ce paragraphe développe :

- la procédure de préparation et d'acceptation des calculs de masse et centrage ;
- la politique d'utilisation des masses standard et réelles ;
- les responsabilités de l'ATE dans l'élaboration et la préparation du devis de masse et centrage ;
- la procédure de chargement et de déchargement des aéronefs ;
- la procédure de contrôle de chargement informatisé.

Chapitre 6 - TRAITEMENT DES AVIONS

6.1 Marshalling

Ce paragraphe indique les instructions pour le guidage des aéronefs avec les illustrations conventionnelles.

6.2 Chargement/déchargement des aéronefs

Ce paragraphe comprend les procédures de chargement des :

- bagages ;
- animaux vivants (AVI) ;
- civières (STRECH) ;
- dépouilles mortelles (HUM) ;
- marchandises dangereuses (MD) ;
- frets humides (WET) ;

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINÉE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS Edition 01 – Janv. 2024
--	--	--

- g. cargaison de valeur (VAL) ;
- h. frets périssables (PER).

6.3 Traitement à la surface

Ce paragraphe décrit les caractéristiques des équipements d'assistance au sol utilisés (GPU, passerelles etc.).

6.4 Avitaillement/reprise de carburant

Ce paragraphe indique les :

- a. dispositions réglementaires applicables en matière d'avitaillement/reprise de carburant lorsque les passagers embarquent ou débarquent ;
- b. procédures d'avitaillement/reprise de carburant avec passagers à bord ;
- c. procédures d'avitaillement/reprise de carburant avec passagers embarquant ;
- d. limitations d'avitaillement.

Chapitre 7 - INTERVENTION ET RAPPORTS SUR LES EVENEMENTS

Ce paragraphe traite des points suivants :

- 7.1 Généralités
- 7.2 Procédures d'urgences
- 7.3 Accidents
- 7.4 Incidents
- 7.5 Tâches et responsabilités
- 7.6 Organisation du centre de coordination des opérations en cas d'urgence
- 7.7 Accident local / Centre de contrôle d'urgence (installations/organisation/moyens)
- 7.8 Documentation
- 7.9 Fonctionnement du centre de contrôle des opérations lors d'une urgence
- 7.10 Formulaires utilisés.

Chapitre 8 - SÛRETÉ

Se référer au guide de rédaction du programme de sûreté de l'exploitant d'aéronefs.

Chapitre 9 - OPÉRATIONS SPÉCIALES

Ce paragraphe développe les points suivants :

- 9.1 Opérations lors des intempéries
- 9.2 Exigences et procédure de dégivrage et anti givrage

 AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE DE GUINEE-BISSAU	GUIDE D'ELABORATION DU MANUEL DES OPERATIONS AU SOL	N° GUI-GB 5 OPS
		Edition 01 – Janv. 2024

9.3 Fluides de dégivrage.

FIN DU DOCUMENT